

MOLIÈRE / DANS LES COLLECTIONS / LE REGISTRE DE LA THORILLIÈRE

La tenue d'un registre journal est une coutume très ancienne dans les troupes de comédiens. Chappuzeau la mentionne dans son *Théâtre François*, en 1674, et ajoute : « Le secrétaire tient Registre et couche dessus la recette du jour et la distribution des frais. » Le registre journal, c'est le « livre de bord » d'un théâtre. La troupe de Molière eut le sien, sans aucun doute, dès les débuts de L'Illustre Théâtre. Qu'est-il devenu ? On ne sait. Que sont devenus tous les registres tenus pendant les treize années des pérégrinations en province ? pendant les quinze saisons de Molière à Paris ? Trois de ces registres seulement subsistent, et c'est au « Livre » personnel du comédien La Grange que nous devons presque tout ce que nous savons de Molière, de 1659 à sa mort en 1673.

Le plus ancien registre journal de la Troupe de Molière à Paris s'ouvre à la date du vendredi 6 avril 1663 et se termine le dimanche 6 janvier 1664. Il est généralement connu sous le nom de « Premier Registre de La Thorillière ».

François Le Noir, sieur de La Thorillière, ancien officier au régiment de Lorraine, avait quitté les camps pour les « planches » après son mariage, en 1658, avec la fille de La Roque, comédien du Marais. Depuis juin 1662, il faisait partie de la troupe de Molière, dite « Troupe de Monsieur, frère unique du Roi », et, dernier arrivé, il était chargé de la corvée comptable quotidienne. Sur plusieurs pages, on lit : « Retiré par moy La Thorillière », ou « dû à moy La Thorillière » ; cependant, on reconnaît en maints endroits l'écriture de La Grange, et même celle de quelques autres de ses camarades.

Le Registre de La Thorillière, recouvert de parchemin bruni par le temps, mesure 33 centimètres de haut sur 21,5 de large. Quatre lanières de cuir, aujourd'hui cassées, en assuraient la fermeture. Sur le plat de la couverture, est écrit : « Registre / De la Troupe des Comédiens / du Roy au palleis Royal / 1663 ». Cette inscription, de la main de La Grange, est nécessairement postérieure à 1665, car ce n'est qu'en août 1665 que la « Troupe de Monsieur » passa sous la protection du roi, avec la dénomination ci-dessus.

Les quatre-vingt-dix-neuf feuillets, cousus en cahiers, qui constituent ce registre, sont de beau papier filigrané. Ils avaient été préparés spécialement par l'imprimeur pour la commodité du teneur de livre du théâtre du Palais Royal. En dessous d'un très joli bandeau gravé se trouve une ligne réservée à la date : « Le jour de 166 ». Puis viennent les recettes, dont l'origine est spécifiée : recette au parterre d'une part, recette aux loges, l'amphithéâtre, aux places sur la scène d'autre part. Suivent vingt-deux catégories d'entrées pour les frais, où se mêlent de façon pittoresque les noms de personnes, les professions et les chapitres de dépenses. La Thorillière trouva sans doute ce formulaire quotidien trop contraignant. Il retourna le registre et utilisa le verso des pages resté blanc.

Une page est consacrée à chaque jour de spectacle : 99 feuillets – 99 représentations. La troupe joue trois fois par semaine, les mardi, vendredi, dimanche. Il arrive qu'elle fasse défaut au public, appelée par le prince de Condé pour un séjour à Chantilly, ou par le roi à Versailles. Quelques jours de relâche en août pourraient être dus à la chaleur. La troupe ne joue pas le jour de Noël, bien entendu, mais les comédiens célèbrent la fête en famille, et La Thorillière note le 28 une dépense de 38 livres pour « la colation (sic) chez Mr Moliere ».

La trésorerie de la troupe était très simple. On faisait les comptes chaque soir. Sur la recette, on payait les frais journaliers fixes, les frais extraordinaires afférant à la représentation du jour; on réglait les dépenses faites pour le feu, les menues réparations, le louage d'une chaise à porteurs ou d'un carrosse ; et parfois on devait acquitter les honoraires du médecin appelé pour soigner le portier blessé ! Il fallait aussi défalquer la perte sur les pièces d'or rognées, ou fausses. La somme restante était partagée en seize parts, deux pour l'auteur lorsqu'on jouait une pièce nouvelle, une pour chacun des quatorze comédiens.

Les recettes étaient très variables. La plus faible notée dans ce Registre est celle du mardi 29 mai 1663 ; on jouait *le menteur* de Corneille : 100 livres. La plus forte est celle du jour de représentation suivant, le vendredi 1<sup>er</sup> juin, pour *l'École des femmes* suivie de la première de la *Critique de l'École des femmes* : 1 357 livres. Les parts des comédiens variaient en conséquence : 3 livres un jour, 74 livres 15 sols le surlendemain.

Les frais ordinaires comprenaient les gages des petits employés du théâtre. On découvre les noms de certains d'entre eux au hasard des pages : le décorateur Crosnier ; le portier Gilot ; le copiste Lapierre ; le menuisier Denis ; le moucheur de chandelles Chrestien, Ulric et César, assistants ; les Provost, ouvreurs de loges, etc.

Le Registre nous livre aussi les noms des habitués du théâtre, souvent en retard pour payer leurs places : M. de Beaufort, le duc de Brissac, Boileau Puimorin, Saint-Aignan, Turenne. Ces menues indications, ces « comptes de ménage », donnent une curieuse réalité, une sorte de présence charnelle à ces comédiens qui, dans les histoires de la littérature, ne sont que des noms.

**Sylvie Chevalley,**  
**in *Revue de la Comédie-Française*, n°12**  
**(octobre 1972), p. 18.**